



*Mission permanente de la République d'Haïti  
auprès des Nations Unies*

**Intervention**

**de**

**Son Excellence Madame Marie Yanick Mézile,**

**Ministre à la Condition Féminine et aux droits des Femmes**

**57<sup>ème</sup> Session de la Commission de la Condition de la Femme**

**New York le 5 mars 2013**

Madame la Présidente,

La délégation Haïtienne vous présente ses chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette Commission. Elle profite aussi pour saluer les Membres du bureau et remercier tous les panélistes pour leur déclaration liminaire.

~~Ma délégation souhaite les félicitations Citoyennes à...~~

A cet égard, je voudrais comptabiliser quelques unes des mesures législatives et structurelles :

- La signature en 1980 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) suivie de sa ratification en 1981 marquait un tournant décisif dans la lutte pour la reconnaissance et le respect des droits des femmes.
- La ratification de la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard de la femme dite Convention Belém de Pará, en 1988.

- La mise en œuvre de deux plans nationaux de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (2005-2011/2012-2016) .
- La promulgation du décret du 11 août 2005 portant modifications du régime des agressions sexuelles et maximisant le crime de viol.

